



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE



APLA

ASSOCIATION • PROTECTION
LAC DE L'ACHIGAN

L'ENVIRONNEMENT ET LE BON VOISINAGE, AU CŒUR DE LA NAVIGATION !

CODE D'ÉTHIQUE

La santé du lac de l'Achigan est notre plus grande richesse et nous sommes tous voisins sur un plan d'eau. La liberté des uns s'arrête donc où celle des autres commence. La quantité grandissante de diverses embarcations présentes sur le lac justifie le besoin d'encadrer les pratiques ainsi que l'importance de naviguer de manière responsable et sécuritaire.

PAR MESURE DE CIVISME, tous les plaisanciers sont invités à respecter les règles suivantes :

- Respectez les lois et règlements relatifs à la navigation, notamment la loi fédérale qui interdit de naviguer à plus de 10km/h à moins de 75m du rivage, et à plus de 70 km/h à l'extérieur de la limite de 75 mètres ;
- Seul le débarcadère de la Municipalité doit être utilisé pour la mise à l'eau et toute embarcation doit être munie d'une vignette avant d'y accéder ;
- La pratique du surf, du wakeboard et l'utilisation des ballasts remplis doivent s'effectuer uniquement dans **les deux Zones de surf**, ceci afin de permettre de diminuer l'impact des vagues sur l'érosion des berges ;
- La création de vagues doit être limitée au minimum près des berges et des quais, et ce en toutes circonstances ;
- En forte période d'achalandage, évitez de laisser flotter votre embarcation à la dérive ou stationnaire dans les deux zones de surf ;
- Portez attention à ne pas couper la trajectoire d'un bateau qui pratique une activité de remorquage ;
- Seuls les détenteurs d'une carte d'embarcation de plaisance sont autorisés à conduire un bateau et ceux-ci doivent être en pleine possession de leurs moyens ;
- La musique provenant d'une embarcation ne doit, en aucun temps, importuner les riverains en bordure des lacs et c'est pourquoi l'utilisation de haut-parleurs extérieurs accrochés à une tour au-dessus des bateaux est déconseillée. Pensez également à réduire le volume lorsque vous quittez les zones de surf ou que vous regardez la rive ;
- Il est strictement interdit de jeter vos ordures ou toutes matières polluantes dans le lac ;
- Les embarcations non-motorisées (voilier, canot, kayak, *paddleboard*, etc.) ont **toujours priorité** sur celles motorisées et ce, même dans les zones de surf ;
- Une attention particulière doit être portée à la sécurité des baigneurs ;
- Les manœuvres de navigation dangereuses telles que les encerclements, les courses motorisées, les sauts utilisant les vagues d'autres embarcations doivent être évitées ;
- Éviter de naviguer dans les zones de protection des massifs de plantes aquatiques envahissantes.

J'ai pris connaissance du code d'éthique et accepte de m'y conformer. Je reconnais que l'obtention de ma vignette est un privilège qui pourrait m'être retiré ou non renouvelé en cas de manquements répétés.

NOM COMPLET EN LETTRES MOULÉES

VIGNETTE

SIGNATURE

DATE



Nous vous recommandons de consulter le guide de sécurité nautique de Transport Canada :
www.tc.gc.ca/securitenautique.